

DYNAMIX 

+32 (0)2 767 10 12  
info@dynamix23.be  
www.dynamix23.be



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



Ecole maternelle Mater Dei  
Avenue des Grands Prix 69B à 1150 Bruxelles



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école maternelle Mater Dei, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix23 asbl.

**DOSSIER D'INSCRIPTION.** L'inscription de votre enfant à nos accueils extra-scolaires s'effectue via notre site Internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). Veuillez compléter le plus précisément possible les informations demandées afin d'assurer la qualité de nos services et la gestion efficace de votre dossier.

**ACCUEILS EXTRASCOLAIRES.** (accueils du matin, midi, soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont facturés d'après les présences effectives de l'enfant. L'accueil du soir se termine à 18h00 exception faite pour le mercredi après-midi (fin à 16h00).

Au-delà de 18h00 (ou 16h00 le mercredi), chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés mensuellement à un prix forfaitaire. En cas d'absence de l'enfant pour raisons médicales de plus d'une semaine, une réduction du forfait pourra être appliquée (par période de 5 jours minimum). Cette réduction pourra se faire sur réception de la copie du certificat médical dès le début de l'absence. L'accueil du midi en maternelles est de 12h10 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 11h20 à 12h30 les mercredis. L'accueil du mercredi après-midi débute à 12h30 et se termine à 16h00. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h00. De 8h00 à 8h20, l'accueil est gratuit et organisé en collaboration avec l'école. L'accueil du soir débute à 15h30 et se termine à 18h00. Les accueils de 15h30 à 15h45 sont gratuits. L'accueil payant du mercredi midi s'articule de 12h30 à 16h00.

**ACTIVITES PARASCOLAIRES.** Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après les heures scolaires et durant le temps de midi (+/-30 séances sur l'année). Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). L'inscription est valable pour une année scolaire. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Les activités parascolaires se déroulent de 12h20 à 13h20 (uniquement pour les M2/M3) et de 15h45 à 16h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 13h00 à 15h00 les mercredis.

**FACTURATION.** Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, soit la date d'échéance. Les activités parascolaires (activités artistiques et activités sportives) sont à régler lors de l'inscription ou un paiement en deux fois sans frais est possible et sur demande auprès de notre secrétariat à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Les factures d'accueil extra-scolaires sont envoyées exclusivement par email. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur cette dernière. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

**ACCIDENTS.** Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartable, GSM, montre, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

**IMAGE.** Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

**PROTECTION DES DONNEES.** Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

**ATTESTATIONS FISCALES.** Tous les frais liés aux accueils (accueils extra-scolaires et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier ou vous sera envoyée sur simple demande de votre part par email à l'adresse : [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) si et seulement si toutes les factures sont acquittées pour la période concernée par l'attestation.

**RECouvreMENT & IMPAYES.** En cas de souci de paiement, n'hésitez pas à nous contacter afin de convenir ensemble de modalités et de solutions. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+20 jours de retard). Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec d'éventuels frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrer aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

**EXCLUSION DES SERVICES.** Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées à temps, votre enfant ne bénéficiera plus des services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais d'accueil du matin et du soir.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### MATERNELLES

#### **SIESTE :**

Le moment de sieste est d'application selon les directives de l'école pour les M0 & M1.

#### **ACCUEILS :**

Les matins, vos enfants sont accueillis et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription au préalable n'est nécessaire.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisés en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 en temps d'accueil, ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

#### **TEMPS DE MIDI :**

Après les repas, les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont facturés au tarif forfaitaire mensuel.

Si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison tous les jours sur le temps de midi sont exemptés du tarif forfaitaire.

La première semaine de l'année scolaire (fin août) est absorbée par le forfait du mois de septembre. La dernière semaine de l'année scolaire (début juillet) est absorbée par le forfait du mois de juin

#### **ACTIVITES PARASCOLAIRES :**

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème annuel (gym - sports - yoga - ballons - contes & création- etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) ou via la fiche d'inscription.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils extra-scolaires de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45.

Le paiement des parascolaires est possible en 2 échéances sur demande à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) (la première échéance avant le 08/09/2023 et la seconde échéance avant le 31/01/2024).



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou stages) s'effectuent via le site internet selon les places disponibles ou par email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet un compte famille MyDynamix23 doit être créé. Celui-ci vous donnera également accès aux attestations fiscales, mutuelles et autres...

#### BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver pour l'année scolaire. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone.

#### RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés aux lunettes lors de nos accueils/activités ne sont pas couverts par notre assurance.

#### FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facture, les différentes présences scannées du mois (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale.

#### SORTIE :

La sortie d'un enfant avec une tierce personne doit faire l'objet de la présentation de la carte de sortie spécifique de l'enfant remise en début d'année par l'école. Seule cette carte donnera l'autorisation de reprise de l'enfant (carte de couleur avec nom - prénom - photo de l'enfant).

#### RETARD :

Après 18h00 (ou 16h00 le mercredi), chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0470 62 54 14**.

#### DOCUMENTS :

Tous les documents et attestations sont accessibles depuis votre compte MyDynamix23.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

#### ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires s'effectuent via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des activités parascolaires à l'année se situe sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaitée en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription en ligne. Une confirmation d'écran valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23. Les inscriptions sont également possibles par email en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, l'activité parascolaire et le(s) jour(s) choisi(s).

#### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Les inscriptions aux journées pédagogiques s'effectuent via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des journées pédagogiques se situe sous la rubrique « EXTRASCOLAIRE ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaité en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription en ligne. Une confirmation d'écran valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23.

#### ACCUEILS EXTRA-SCOLAIRES :

Chaque parent doit inscrire son (ses) enfant(s) à l'accueil extra-scolaire via notre site Internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) et y compléter toutes les informations utiles et nécessaires. Cette inscription n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes. Le système d'accueils payants est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### HORAIRES & TARIFS

#### Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin	entre 7h30 et 8h00	Accueil : 1,00 € / jour / enfant
	entre 8h00 et 8h20	Accueil GRATUIT - organisé en collaboration avec l'école
Midi	de 12h10 à 13h30 Maternelles	Forfait temps de midi 26,00 € / mois / enfant Compris dans le forfait : sieste - surveillance midi <i>Exception du forfait durant les mois de Juillet &amp; Août</i>
	de 12h20 à 13h20	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - inscription à l'année Choix de l'activité parascolaire selon la grille
Après-midi	entre 15h30 et 15h45	Accueil GRATUIT
	entre 15h45 et 16h00	Accueil : 0,50 € / jour / enfant - Palier 1
	entre 16h00 et 17h00	Accueil : 2,50 € / jour / enfant - Palier 2
	entre 17h00 et 18h00	Accueil : 3,75 € / jour / enfant - Palier 3
	de 15h45 à 16h45	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - inscription à l'année Choix de l'activité parascolaire selon la grille

#### Mercredi

Matin	entre 7h30 et 8h00	Accueil : 1,00 € / jour / enfant
	entre 8h00 et 8h20	Accueil GRATUIT - organisé en collaboration avec l'école
Midi	de 11h20 à 12h30 Maternelles	Forfait temps de midi 26,00 € / mois / enfant Compris dans le forfait : sieste - surveillance midi <i>Exception du forfait durant les mois de Juillet &amp; Août</i>
Après-midi	entre 12h30 et 14h15	Accueil : 2,00 € / jour / enfant - Palier 1
	entre 14h15 et 16h00	Accueil : 4,00 € / jour / enfant - Palier 2
	de 13h00 à 15h00	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - inscription à l'année Choix de l'activité parascolaire selon la grille

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 en temps d'accueil ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ !



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### GRILLE DES ACTIVITÉS

#### Lundi

DEFOUL-CIRQUE (M2 - M3) - Lundi 12h20 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-GYM (M0 - M1) - Lundi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-GYM (M2 - M3) - Lundi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

#### Mardi

DEFOUL YOGA (M2 - M3) - Mardi 12h20 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-SPORTS (M0 - M1) - Mardi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-SPORTS (M2 - M3) - Mardi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

#### Mercredi

DEFOUL-CONTES & CREATION (M2 - M3) - Mercredi 13h00 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-CONTES & CREATION (M0 - M1) - Mercredi 14h00 - 120,00 euros (60 minutes)

#### Jeudi

DEFOUL-GYM (M2 - M3) - Jeudi 12h20 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-CIRQUE (M0 - M1) - Jeudi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL-CIRQUE (M2 - M3) - Jeudi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

#### Vendredi

DEFOUL-CIRQUE (M2 - M3) - Vendredi 12h20 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL YOGA (M0 - M1) - Vendredi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

DEFOUL YOGA (M2 - M3) - Vendredi 15h45 - 120,00 euros (60 minutes)

Inscription possible via le site internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) en fonction des places disponibles !

*Inscription possibles également via la fiche d'inscription aux activités parascolaires*



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole maternelle Mater Dei - Avenue des Grands Prix 69B - 1150 Bruxelles

### CONTACTS & COORDONNÉES

**E-mail :**

info@dynamix23.be

**Coordinateur des Accueils et des Activités Parascolaires :**

Monsieur Luca LESENFANTS

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

---

**Coordinatrice du site Mater Dei :**

Madame Liza KAHLMANN

**Téléphone :**

Mobile : 0470 62 54 14 - de 7h30 à 18h00 - du lundi au vendredi

---

**Gestion & Facturation :**

Madame Patricia TIMMERMANS

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

---

**E-mail :**

info@dynamix23.be

**Site web :**

www.dynamix23.be

**Compte Bancaire :**

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

**BCE :**

0897.523.875